



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles

Question écrite n° 9994

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les possibilités d'intégration des bénévoles retraités issus du milieu associatif à l'école. Les familles étant aujourd'hui de plus en plus éclatées, l'enfant ressent d'autant plus le besoin de recréer autour de lui un univers « familial ». Aussi, les bénévoles retraités, par leur expérience et leur volonté d'ouverture sur les autres, disposent de réelles aptitudes susceptibles de pallier les carences affectives et d'éducation de nombreux enfants. Le milieu scolaire peut être un cadre propice pour que des personnes extérieures à cet environnement puissent rassurer les enfants sur des disciplines ou activités qui peuvent les rebuter. Elle lui demande donc, quelles mesures il pourrait prendre, pour intégrer et généraliser la présence, comme cela se fait dans d'autres pays voisins, de ces citoyens qui ne peuvent avoir qu'un rôle positif pour l'éducation, l'équilibre affectif et le développement intellectuel de nos jeunes enfants, tout en développant les liens inter-générationnels.

Texte de la réponse

Les équipes pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires ont d'ores et déjà la possibilité de faire appel à des « intervenants extérieurs » pour mettre en oeuvre les actions éducatives qui composent le projet d'école. Ces intervenants extérieurs peuvent être des retraités si leurs compétences et leur disponibilité permettent de mener à bien les projets prévus. Il en est ainsi dans le cadre de l'aide à la lecture grâce à l'association « Lire et faire lire » qui mobilise des retraités bénévoles pour accompagner des élèves de l'école primaire dans la découverte des livres ou pour les aider à surmonter leurs difficultés en complément aux interventions pédagogiques des enseignants. Cette action a été présentée et encouragée au niveau national par voie de note de service publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale. De nombreuses écoles font appel à des retraités, appartenant ou non à des associations, essentiellement pour l'aide aux élèves en difficulté, pour de nombreuses actions autour du livre et de la lecture ou pour l'initiation scientifique et technologique. Dans le milieu rural, il n'est pas rare que des coopérations régulières existent entre l'école et les clubs ou associations qui regroupent des « aînés » du village.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9994

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 172

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3539